



## **NOTE CIRCULAIRE N°078 /22/MTAC/MFB/DIRCAB**

Le Ministre chargé des Transports et de l'Aviation Civile rappelle à tous les Importateurs et Exportateurs de marchandises (vrac marchandises conventionnelles, marchandises en conteneurs, véhicules neufs et d'occasion) à destination ou en provenance de la République Centrafricaine, que conformément aux dispositions de la Loi des Finances 2014 et de l'Arrêté **N°615/MFB/DIRCAB/14 du 22 Décembre 2014** fixant les modalités d'émission et de gestion du Bordereau de Suivi de Cargaisons (BSC) en République Centrafricaine, toute cargaison à destination ou en provenance de la République Centrafricaine, doit être couverte par un Bordereau Electronique de Suivi de Cargaisons (BESC) délivré avant l'embarquement des marchandises.

*A cet effet, le Bordereau Electronique de Suivi de Cargaisons (BESC) doit être exclusivement délivré en ligne.*

A cet effet, il informe les Chargeurs, Armateurs, Transporteurs, Transitaires et autres Consignataires de navires que la société **AGENZIA GENOVESE Srl** de Naples (Italie) avec siège, Rue Alcide de Gasperi N°55. E-mail de référence : **waiver@agenziagenovese.it**, a été désigné mandataire par le Conseil Centrafricain des Chargeurs (CCAC) pour l'émission du Bordereau Electronique de Suivi de Cargaisons (BESC) suivant un Contrat de mandat renouvelé le 22 février 2022 entre le Gouvernement Centrafricain et la société **AGENZIA GENOVESE Srl**.

Aussi, il invite son mandataire à se tenir au respect des articles contractuels spécialement aux accords signés avec le Gouvernement et le Conseil Centrafricain des Chargeurs.

Il rappelle aussi que le numéro de BESC attribué doit impérativement être mentionné sur le connaissement correspondant.

Toutes les marchandises en importation ou exportation démunies du Bordereau de Suivi de Cargaisons de l'AGENZIA GENOVESE seront bloquées et soumises à sanctions. Il est fait obligation à tous les importateurs et exportateurs de marchandises de remplir le Bordereau de Suivi de Cargaisons en ligne sur le site internet **www.agenziagenovese.it** dans la section **"Conseil des Chargeurs"**.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'A' or similar character.

Toutefois, les importateurs qui n'auraient pas souscrit avant embarquement ledit Bordereau sont tenus de contacter directement leurs fournisseurs/chargeurs Transitaires ou les représentations de AGENZIA GENOVESE en vue d'une régularisation, uniquement en ligne, avec paiement des pénalités y afférentes, auprès du Guichet Centrafricain de Transit à Douala.

Les entités concernées sont tenues chacune pour leur part, de veiller à la stricte application de la présente Note Circulaire qui prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Bangui, le 24 FEV. 2022

*Le Ministre chargé des Transports et de l'Aviation Civile*



*[Handwritten signature]*

**Herbert Gotran DJONO-AHABA**